

tenue par Madame Plumerault, magistrate-désignée
En présence de Monsieur Riaud, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2604939	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	Demande l'exécution de la décision du 20 novembre 2025 par laquelle la commission de médiation d'Ille-et-Vilaine l'a reconnue prioritaire et devant être logée d'urgence dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités, de type T4-T5.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
Observateur	MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	
02)	DOSSIER N° 2604403	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	Demande l'exécution de la décision du 3 mars 2026 par laquelle la commission de médiation des Côtes d'Armor l'a reconnue prioritaire et devant être logée d'urgence dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités, de type T5.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BAYOU JULIEN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
Observateur	MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	
03)	DOSSIER N° 2605728	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	Demande l'exécution de la décision du 9 avril 2026 par laquelle la commission de médiation des Côtes d'Armor l'a reconnue prioritaire et devant être logée d'urgence dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités, de type T1-T2.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
Observateur	MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2605703	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	Demande l'exécution de la décision du 9 avril 2026 par laquelle la commission de médiation dest Côtes d'Armor l'a reconnue prioritaire et devant être logée d'urgence dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités, de type T2.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Madame Monsieur	
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
Observateur	MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	
05)	DOSSIER N° 2603832	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	Demande l'exécution de la décision du 12 janvier 2026 par laquelle la commission de médiation du Morbihan l'a reconnu(e) prioritaire et devant être logée d'urgence dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

10 heures 00

06)

DOSSIER N° 2604343

RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault

Titre de l'affaire Demande l'exécution de la décision du 20 janvier 2026 par laquelle la commission de médiation des Côtes-d'Armor les a reconnus prioritaire et devant être logés d'urgence dans un logement répondant à leurs besoins et à leurs capacités, de type T3-T4.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

Madame

Défendeur

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Arrêté le 01/09/2026

Le président du tribunal